

Anti-Fourmis Gel appât - BARFOT30 - 3167770212082

Référence : FDS_796_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 27/03/2019
Remplace la version du 14/09/2015

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Anti-Fourmis Gel appât - BARFOT30 - 3167770212082

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit Biocide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aquatic Chronic 3 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Contient : Diméthylearsenate de sodium

Pictogrammes de danger :

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 Tenir hors de portée des enfants
P103 Lire l'étiquette avant utilisation
P273 Eviter le rejet dans l'environnement
P312 Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un

Référence : FDS_796_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 27/03/2019
Remplace la version du 14/09/2015

médecin en cas de malaise

P501 Éliminer le contenu / récipient dans une déchetterie
ou par un organisme agréé.

2.3 Autres dangers

Pas de données supplémentaires.

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration
Diméthylarsenate de sodium	124-65-2	Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Chronic 4 ; H412	5,75 % (m/m)
Dénatonium Benzoate	3734-33-6	Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 2 ; H330 Aquatic Chronic 3 ; H412	0,001 % (m/m)

Contient 5,72% de diméthylarsenate à 35,02% d'arsenic organique (contient 2% d'Arsenic du Diméthylarsenate de sodium).

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas de perte de connaissance, placez la victime en position latérale de sécurité.

En cas d'inhalation : Faire respirer de l'air frais. Garder la personne au calme.
Consulter un médecin si nécessaire.

En cas de contact avec la peau : Nettoyer la peau avec de l'eau et du savon, rincer
abondamment. En cas de rougeur ou d'irritation, consulter un
médecin.

Référence : FDS_796_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 27/03/2019
Remplace la version du 14/09/2015

En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment l'oeil à l'eau et consulter un médecin en cas d'irritation.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Prendre contact avec le centre antipoison le plus proche. En cas d'ingestion de l'appât par des animaux, prendre contact dans les meilleurs délais avec un vétérinaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO2, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Eau sous pression/eau pulvérisée s'il existe un risque de pollution des égouts ou de la nappe phréatique.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Combustible, risque de gaz toxiques dans les fumées : Oxydes de Carbone et d'Azote.

5.3 Conseils aux pompiers

Information supplémentaire : En cas de feu, porter un équipement respiratoire autonome et une combinaison de protection intégrale. Refroidir les containers de produit en les aspergeant d'eau.

Autres recommandations : Endiguer les écoulements pour empêcher leur entrée dans les eaux de surface ou souterraines ou les systèmes de drainage

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Pour les instructions de précautions et les équipements de sécurité, voir la section 8. Empêcher tout contact avec les denrées alimentaires.

Référence : FDS_796_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 27/03/2019
Remplace la version du 14/09/2015

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques et en portant des gants appropriés ou le cas échéant, utiliser un matériau absorbant (sable, diatomite, sciure de bois, absorbants universels ou pour les acides), balayer et pelleter le produit solide. Placer dans des containers fermés et étiquetés conçus pour l'élimination de déchets en accord avec la réglementation en vigueur. Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent. Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 7 pour les informations concernant la manipulation sûre du produit. Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir section 13 pour les informations sur l'élimination.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques. Respecter les instructions d'utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains après chaque utilisation. Porter des gants appropriés.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Mesures techniques et température. Stocker dans des containers fermés dans un local frais, sec et bien ventilé et à l'abri du gel. Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local. Garder dans des containers hermétiquement fermés. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas réutiliser les emballages vides. Conserver à l'abri du gel. Matériau d'emballage préconisé : matières plastiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Assurer une bonne ventilation et/ou une bonne extraction de l'air sur le lieu de travail.

Référence : FDS_796_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 27/03/2019
Remplace la version du 14/09/2015

8.2 Contrôles de l'exposition

Ingrédients ayant des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail : le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances ayant des valeurs critiques qui doivent être contrôlées sur le lieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Mesures d'hygiène et de protection générales

Eviter tout contact non nécessaire avec le produit.

Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail et le garder rangé.

Equipement de protection individuel

Pas protection respiratoire obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale.

Protection des mains

Port non obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale.

Protection oculaire

Non obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale.

Protection corporelle

Non obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale.

Limitation et supervision de l'exposition dans l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : Liquide visqueux/Gel

Référence : FDS_796_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 27/03/2019
Remplace la version du 14/09/2015

Couleur : Rosé
Odeur : Peu perceptible
pH : Pas de donnée
Point d'ébullition : Pas de donnée
Flash point : Pas de donnée
Auto inflammation : Pas de donnée
Danger d'explosion : Pas de donnée
Densité : 1,30 (1,27 à 1,32)
Viscosité : > 5000 mPa.S

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de données disponibles

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas d'incompatibilité connue avec les matériaux d'emballage.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe :
Pas de données pour le mélange.

LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification de la matière active:
DL50 ingestion (Rat) : 2000 mg/kg

Référence : FDS_796_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 27/03/2019
Remplace la version du 14/09/2015

DL50 contact avec la peau (lapin) >2000 mg/kg
CL50 inhalation (4H, rat): >5,12 mg/l

Effet d'irritation :
Peau : Légèrement irritant (lapin)
Yeux : Pas de donnée

Sensibilisation : Non sensibilisant (cobaye)

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Effets écotoxicologiques :

Pas de données pour le mélange.

Toxicité aquatique valeurs pertinentes pour la classification de la matière active:

EC50 (Algue) : 24.8 - 89.8 mg/l

LC50 (Daphnée) : > 61,6 mg/l

LC50 (truite arc-en-ciel) >152 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : Donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique : Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de

Référence : FDS_796_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 27/03/2019
Remplace la version du 14/09/2015

supplémentaire

surfaces ou souterraines, même en petite quantité.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Pour les professionnels :

Le produit non utilisé et son emballage doivent être éliminés en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Pour les amateurs :

Éliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie. Éliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Référence : FDS_796_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 27/03/2019
Remplace la version du 14/09/2015

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non applicable		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
14.4 Groupe d'emballage			
14.5 Dangers pour l'environnement			
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC			

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Rubrique ICPE : Non classé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation sur la sécurité chimique n'a pas encore été menée

Référence : FDS_796_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 27/03/2019
Remplace la version du 14/09/2015

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H313 : Peut être nocif par contact cutané.
H315 : Provoque une irritation cutanée
H318 : Provoque des lésions oculaires graves
H330 : Mortel par inhalation
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mises à jour :

- Ajout de l'adresse email (Section 1.3)
- Ajout de la section 7.3
- Section 9

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.